

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

**RETRAITE DE REFLEXION ENTRE
L'UNION AFRICAINE ET LES MECANISMES
REGIONAUX POUR LA PREVENTION,
LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS**

**5 – 6 JANVIER 2008
ALGER, ALGERIE**

AU-RECs/RMs.Decl

DECLARATION

DECLARATION

Nous,

- Commissaire chargé de la paix et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine (UA),
- Président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- Secrétaires généraux/exécutifs de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CENSAD) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD),
- autres représentants de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA),
- le Directeur du Mécanisme de coordination de la Brigade régionale en attente de l'Afrique de l'Est (EASBRICOM) et le représentant de la Capacité régionale pour l'Afrique du Nord (NARC),

nous sommes réunis à Alger, les 5 et 6 janvier 2008, dans le cadre d'une Retraite de réflexion, pour examiner l'état de notre coopération et convenir des voies moyens de renforcer et d'approfondir notre partenariat au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur notre continent, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS).

Cette Retraite a eu lieu en présence de représentants du Cameroun, Président du CPS pour le mois de janvier 2008, et du Ghana, Président en exercice de l'UA. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du Ministre chargé des Affaires maghrébines et africaines de l'Algérie.

Sur la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité

Notre Retraite nous a offert l'opportunité de faire le point de l'état de mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, telle qu'articulée par le Protocole relatif à la création du CPS de l'UA.

A cet égard, nous avons noté avec satisfaction les avancées significatives enregistrées dans la mise en place du Système continental d'alerte rapide (CEWS), tant au niveau de l'UA que des Mécanismes régionaux, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS et à la Feuille de route adoptée par la réunion des experts gouvernementaux sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, tenue à Kempton Park, en Afrique du Sud, en décembre 2006. La mise en place effective du CEWS revêt une importance d'autant plus grande que la prévention des conflits est au cœur des mandats de nos organisations respectives.

Nous nous félicitons également des progrès enregistrés dans la mise en place de la Force africaine en attente (FAA), en application des dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS et du Document-cadre sur la mise en place de la FAA. Bien qu'étant à des stades différents dans leurs efforts, toutes les régions du continent ont pris les dispositions requises pour la mise en place des brigades régionales en attente prévues dans le cadre de la FAA. En outre, les documents de base relatifs aux différents aspects de la FAA ont été élaborés lors d'ateliers co-organisés par l'UA et les régions. Nous soulignons l'urgence de la tenue de la réunion envisagée des Ministres africains de la Défense et de la Sécurité, qui devrait valider ces documents et adopter la Feuille de route pour la deuxième phase de la mise en place de la FAA, en vue de la rendre opérationnelle en 2010 au plus tard, y compris le développement d'une capacité de réaction rapide qui doit être prise en compte dans les différents scénarii de la FAA.

Dans le même temps, nous reconnaissons que beaucoup reste à faire pour rendre pleinement opérationnelle l'architecture continentale de paix et de sécurité, en particulier le CEWS et la FAA, y compris:

- le renforcement de la coordination et de l'harmonisation entre le niveau continental et le niveau régional, pour que tous les efforts en cours et à venir s'inscrivent pleinement dans le cadre des arrangements convenus à cet effet;
- la rationalisation, dans toute la mesure du possible, des efforts en cours, notamment en trouvant des solutions idoines au problème de l'appartenance de certains Etats membres à plus d'un Mécanisme régional, l'objectif étant d'éviter les double emplois et de mieux utiliser les ressources disponibles;
- l'intensification, avec l'appui de l'UA et des autres régions, des efforts visant à accélérer les progrès dans tous les Mécanismes concernés;
- le renforcement du rôle de l'UA, qui doit assumer pleinement ses responsabilités d'impulsion, de coordination et d'harmonisation des efforts visant à mettre en place l'architecture continentale de paix et de sécurité; et
- la mise à disposition par les Etats africains des moyens humains, financiers, logistiques et institutionnels requis pour la mise en place et le fonctionnement effectif des différentes composantes de l'architecture continentale de paix et de sécurité.

Etat de la paix et de la sécurité en Afrique

Notre Retraite a passé en revue l'état de la paix et de la sécurité dans les différentes régions du continent. Nous nous réjouissons des avancées importantes enregistrées dans nombre de pays et de régions grâce à l'action collective, déterminée, de l'UA et des Mécanismes régionaux, avec l'appui de nos partenaires au sein de la communauté internationale. Ces avancées doivent être consolidées à travers la mise en œuvre de programmes de reconstruction et de développement post-conflit, sur la base du Cadre d'action adopté à cet effet par le Conseil exécutif de l'UA, en juin 2006, à Banjul. Nous

nous engageons à intensifier et à mieux coordonner nos efforts pour assurer un suivi plus effectif de ce Cadre d'action et la mise en œuvre des orientations qui y sont contenues, y compris l'envoi de missions conjointes d'évaluation des besoins des pays émergeant de conflits et l'exécution coordonnée d'activités d'appui à la reconstruction post-conflit, qu'il s'agisse du relèvement rapide des pays concernés, de plaidoyers pour l'annulation de la dette, de la réforme du secteur de la sécurité ou encore de la consolidation des institutions étatiques.

Malgré ces avancées, notre continent continue malheureusement à faire face au fléau des conflits et de l'instabilité. Dans de nombreuses régions, la violence continue de sévir, affectant au premier chef les populations civiles et sapant les efforts de développement socio-économique et de promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Nous sommes déterminés à intensifier et à mieux coordonner nos efforts pour contribuer au règlement rapide des conflits actuels et à renforcer notre action dans le domaine de la prévention. A cet égard, nous soulignons la nécessité de donner plein effet au principe de non indifférence qui informe l'Acte constitutif de l'UA et les instruments pertinents des Mécanismes régionaux. Quant aux Etats membres, il est de leur devoir, conformément au Protocole relatif au CPS et aux instruments régionaux pertinents, d'apporter une coopération entière et sans réserve aux efforts de prévention et de règlement des conflits entrepris aux niveaux continental et régional. De manière plus spécifique, les Etats doivent, conformément à leurs engagements en la matière, apporter à l'UA et aux Mécanismes régionaux tout le soutien politique et autre nécessaire, y compris en facilitant l'exercice effectif par ces organisations de leurs responsabilités dans la promotion de la paix et de la sécurité.

De même, nous réaffirmons la détermination de nos organisations respectives à ne ménager aucun effort pour faire face au terrorisme, conformément aux instruments pertinents de l'UA. Nous nous félicitons de l'action du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme, et entendons tirer pleinement profit des possibilités qu'il offre.

Nous sommes profondément préoccupés par l'ampleur prise par le trafic des stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, ainsi que par la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui contribuent à la fragilisation des structures étatiques et à la perpétuation de l'insécurité.

Tensions et disputes électorales

Notre Retraite a relevé, avec préoccupation, l'apparition de nouveaux défis liés aux tensions qui caractérisent souvent les processus électoraux en Afrique. Cette situation porte en elle non seulement le danger de l'instabilité, mais également celui d'une fragilisation des processus démocratiques engagés sur le continent conformément aux instruments pertinents de l'OUA/UA.

Aussi, nous estimons urgent d'initier une réflexion collective sur ces développements, afin de convenir d'une stratégie commune visant à prévenir les disputes et violences

liées aux élections et à éviter que l'instant électoral ne soit, en Afrique, synonyme de tension. Entre autres, il importe:

- d'assurer un meilleur suivi de l'évolution politique dans les pays en phase préélectorale, y compris au moyen des systèmes d'alerte rapide;
- de renforcer l'observation électorale, en déployant des missions aux effectifs adéquats suffisamment en amont de l'élection, afin d'avoir une vue plus globale de la situation et de faire, le cas échéant, des recommandations aux acteurs concernés pour garantir la transparence du processus électoral;
- de conjuguer au mieux les moyens de l'UA et des organisations régionales compétentes, y compris à travers le déploiement de missions conjointes d'évaluation et d'observation électorales;
- de procéder, à chaque fois que de besoin, à des déploiement préventifs d'opérations de soutien à la paix ; et
- de faire en sorte que l'Afrique, à travers les missions déployées sur le terrain, soit en mesure de se prononcer d'une seule voix, avec l'autorité et l'objectivité requises, sur la transparence des processus électoraux, et assurer que le continent s'approprie pleinement lesdits processus.

Afin d'approfondir cette question et de soumettre des recommandations aux instances compétentes de l'UA, nous avons convenu d'organiser, dans les plus brefs délais possibles, un séminaire sur les conflits liés aux élections et les défis qu'ils posent à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous avons demandé à la Commission de l'UA de préparer en collaboration avec les Secrétariats de la COMESA et de la SADC, une note d'orientation à cet effet.

Financement des efforts de paix en Afrique

En examinant les contraintes qui pèsent sur nos efforts, nous avons relevé que le financement constitue l'une des plus grandes difficultés à laquelle sont confrontés l'UA et les Mécanismes régionaux. Nos organisations dépendent presque exclusivement des ressources fournies par nos partenaires. D'évidence, il s'agit d'une situation regrettable : autant, il est important de mobiliser l'appui de la communauté internationale pour les efforts de paix déployés sur le continent, autant il est crucial que l'Afrique se donne les moyens de mener à bien l'ambitieux agenda qu'elle s'est fixée.

Nous réitérons notre gratitude à nos partenaires, et les engageons à poursuivre leur assistance, et exprimons notre plein appui aux efforts déployés par l'UA en vue du financement, à travers le système de contributions obligatoires des Nations unies, des opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité, avec le consentement du Conseil de sécurité, ainsi que de la mise en place d'une facilité de paix complémentaire à la Facilité pour la paix en Afrique, créée par l'Union européenne (UE) à la demande de l'UA.

Dans le même temps, nous soulignons l'impératif qu'il y a pour les Etats africains à contribuer de manière plus significative au financement des activités entreprises par l'UA et les Mécanismes régionaux dans le domaine de la paix et de la sécurité, à travers un système de contributions obligatoires ou d'autres sources alternatives. Ce faisant, il s'agit pour l'Afrique d'étayer sa volonté politique de débarrasser le continent du fléau des conflits, de s'approprier véritablement les efforts déployés à cet égard et d'assurer leur pérennité.

Coordination de l'interaction avec les partenaires internationaux

Nous reconnaissons la nécessité d'une plus grande coordination entre l'UA et les Mécanismes régionaux s'agissant des relations avec les partenaires internationaux, pour assurer une plus grande cohérence, faciliter la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de l'agenda paix et sécurité du continent et maximiser l'impact de l'assistance internationale. A cet égard, nous nous engageons à :

- convenir de modalités communes d'interaction avec les partenaires;
- coordonner nos actions dans les instances internationales compétentes, pour que les intérêts et positions de l'Afrique, tels que définis au niveau continental, soient effectivement défendus; et à
- s'informer mutuellement des développements relatifs à nos relations respectives avec nos partenaires.

Adoption du projet de Protocole d'accord

Ayant examiné le projet de Protocole d'accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes de coordination, soumis par la réunion d'experts tenue à Kampala, en Ouganda, du 31 août au 2 septembre 2007, , nous avons convenu de signer formellement ce texte, tel que revu et amendé lors de notre Retraite, en marge des prochaines assises de l'UA, à Addis Abéba, à la fin de ce mois. La signature de ce Protocole, élaboré conformément à l'article 16 du Protocole relatif au CPS, marquera une étape importante dans le processus de mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité.

Remarques finales

Nous avons convenu de soumettre la présente Déclaration à l'appréciation du prochain Sommet de l'UA.

Nous exprimons nos très sincères remerciements au Gouvernement algérien pour les facilités offertes en vue du bon déroulement de cette Retraite.